

SAINT-YBARS

VIDE GRENIER DU DIMANCHE 19 JUILLET 2015 « Fêtes du Village »

Organisé par l'Association ACMA
BULLETIN D'INSCRIPTION PARTICULIER

A retourner avant le 12 juillet 2015

TARIFS : 2 euros le mètre

Les paiements sont à effectuer :

- Soit par courrier adressé à la : ASSOCIATION ACMA - Mairie de Saint Ybars – Place Eparchoise – 09210 Saint-Ybars,
 - soit sur place à la Mairie, le matin de 9h à 12 heures sauf le lundi.
-
- ✓ L'inscription est nominative et ne doit pas regrouper plusieurs participants,
 - ✓ Mise en place entre 6 h et 8 h, en fonction de l'arrivée,
 - ✓ Les droits de place ne sont pas remboursables (sauf si l'organisateur annule la manifestation),
 - ✓ Par leur inscription, les exposants s'engagent à renoncer à tout recours contre l'organisateur en cas de perte, vol, détérioration, etc ; Les objets et documents exposés sont sous l'entière responsabilité de leur propriétaire, à leurs risques et périls, y compris par cas fortuit ou de force majeure contre le feu, accident, attentat, etc,
 - ✓ L'organisateur décline toute responsabilité en cas de litige d'un exposant avec les douanes, contributions et polices diverses. Il en est de même en cas de mensonge, tricherie et falsification de document desdits exposants,
 - ✓ **Toute inscription devra être accompagnée de la photocopie de la carte d'identité OBLIGATOIRE**

Nom..... Prénom.....
Adresse..... Ville..... Code Postal.....
Tél..... Mail.....
Carte d'identité n° Délivrée le
N° d'immatriculation du véhicule..... **INDISPENSABLE**

DECLARE SUR L'HONNEUR :

- Ne pas être commerçant
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 320-2 du Code du Commerce)
- Ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal)

Je joins un règlement de..... Par chèque libellé à l'ordre de ACMA ou espèces pour un emplacement d'une longueur de..... mètres.

Fait à..... Le.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »